

AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES



DIRECTION DE LA REGULATION POSTALE

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2023



I. INTRODUCTION

Le secteur Postal constitue une partie essentielle de l'infrastructure socio-économique du pays, Il est réglementé par **la loi n° 10-2009 du 25 Novembre 2009**, renforcé par le **Décret n° 2015-245 du 04 février 2015**, qui fixe les conditions d'installation et d'exploitation des réseaux et services postaux.

Selon le régulateur, en 2023, le marché postal Congolais, comptait 10 opérateurs privés autorisés, et, malgré ce nombre important, ce secteur reste caractérisé par :

- Un taux de couverture à améliorer ;
- Insuffisance de services financiers Postaux ;
- Un faible taux de pénétration des services financiers postaux ;
- L'inexistence des services relevant du SPU (service postal universel).

Caractéristiques du Marché Postal

Le marché postal Congolais est constitué de deux principaux services :

- Services postaux réservés ;
- Services postaux concurrentiels.

1.1. Des services postaux réservés

Le Décret N° **2015-245 du 4 février 2015** en son article **2.4**, fixe la limite du service réservé aux lettres, tant du régime intérieur qu'international, dont le poids est inférieur ou égal à 100 grammes pour le courrier ordinaire, et, à 50 grammes pour le courrier accéléré. L'exploitation de ces services dits SPU, est attribuée à l'opérateur postal public, la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO) par le **décret n° 2022-77 du 28 février 2022**.

1.2. Des services postaux concurrentiels

Les services postaux concurrentiels regroupent l'ensemble des prestations postales, hormis les limites du service postal universel.

L'activité principale de ces services est représentée par la collecte, l'acheminement et la distribution des envois postaux :

- des lettres, intérieures et internationales, dont le poids est supérieur à 100 grammes, pour le courrier ordinaire, et à 50 grammes, pour le courrier accéléré ;
- des livres, catalogues, journaux, périodiques et colis jusqu'à (30) kilogrammes.

Activités majeures :

En 2023, la direction de la régulation postale a mené une activité focalisée sur la mise en œuvre de deux projets majeurs de son programme, à savoir :

➤ **Cérémonie de restitution du projet de codification postale au Congo**
Projet DRP1 (22COD) : Mise en place de la codification postale de qualité pour le Congo.

Ce projet, exécuté à **100%**, a bénéficié de l'appui technique de plusieurs partenaires, notamment :

- la SOPECO ;
- la mairie de Brazzaville ;
- le Cadastre National ;
- la Délégation Générale des Grands Travaux.

➤ **Projet DRP2 (22ADR) : Mise en place d'un système d'adressage numérique au Congo.**

L'objectif de ce projet est de doter le Congo d'un système d'adressage numérique de qualité, et, d'une base de données fiable, permettant la géolocalisation facile des personnes et des entreprises.

La mise en œuvre effective de ce projet, qui s'étale sur trois ans, a déjà connu un début d'exécution estimé à près de **60%**.

La cérémonie de lancement dudit projet, la composition de l'équipe de projet ainsi que, l'élaboration de la feuille de route accompagnée des termes de références d'exécution ont été réalisés.

II. PRESENTATION DE LA DRP

La direction de la régulation postale est composée de deux services, à savoir :

- Le service Domaine Réserve dont les missions sont liées aux activités postales menées par l'opérateur en charge du service postal universel (SPU) ;

- Le service Autres Prestataires dont les missions sont liées aux activités postales menées par les opérateurs postaux privés.

2.1. Missions

La Direction de la régulation postale a pour mission de :

- Veiller au respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur des postes ainsi que celles contenues dans les cahiers des charges ;
- Instruire les dossiers de demande d'autorisations ;
- Engager et suivre la procédure d'attribution de la concession ;
- Garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale dans le secteur des postes ;
- approuver et contrôler, avant leur mise en application, les tarifs fixés par les opérateurs postaux ;
- Évaluer, annuellement, le coût et la qualité des services du SPU ;
- Définir et contrôler les normes de qualité des services dans le secteur des postes ;
- Contrôler les activités menées par les opérateurs postaux et en publier les résultats.

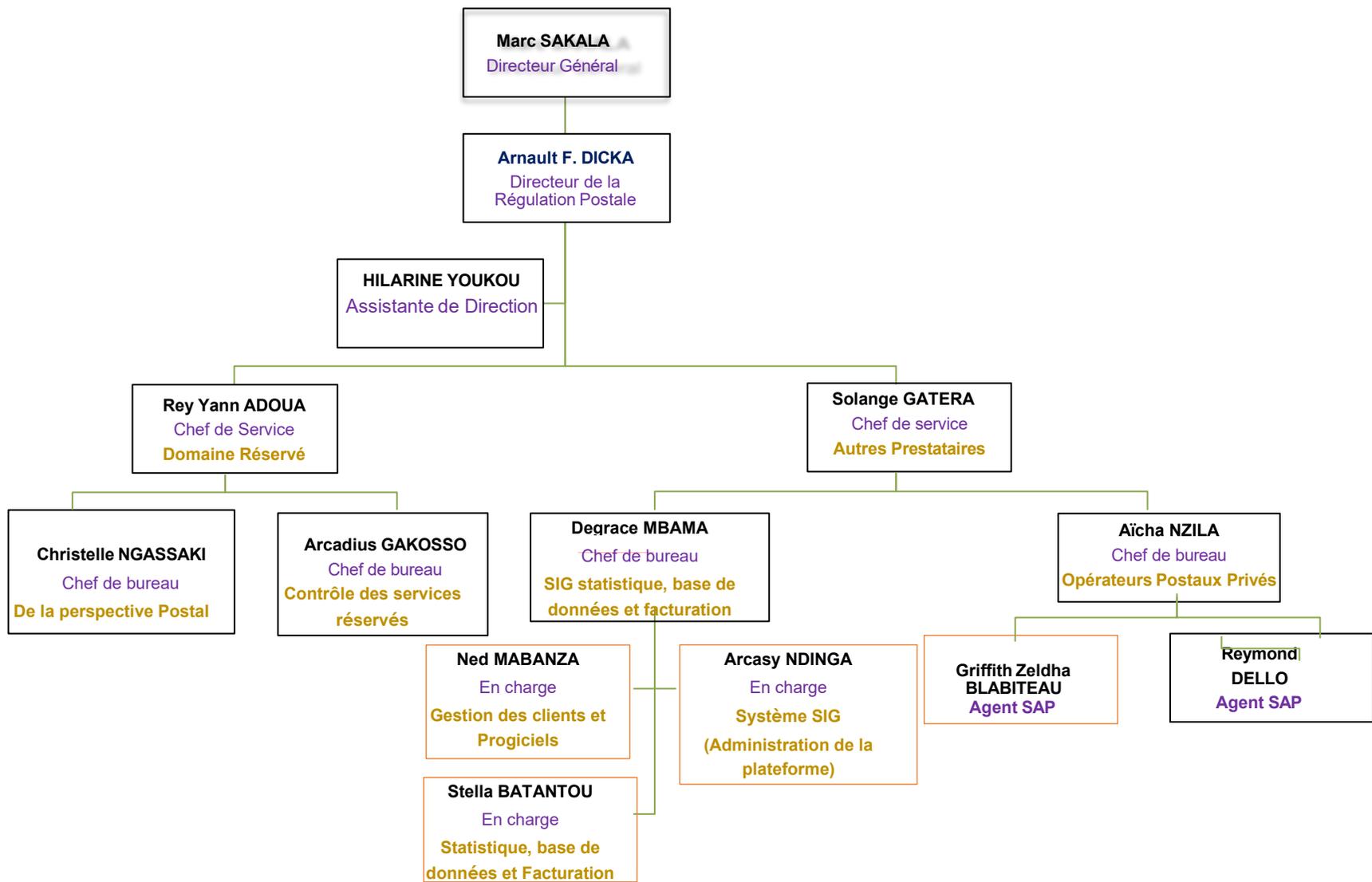
2.2. Objectifs fixés et état de réalisation pour 2023

La Direction de la régulation postale s'était fixée comme objectif de faire en sorte qu'à la fin de l'année, au moins 80 % des actions prévues dans son plan d'activités soient exécutées. Les actions suivantes ont été menées en cette année :

- ✓ Veille du marché postal (100%) ;
- ✓ Contrôle des obligations du cahier des charges (100%) ;
- ✓ Séance de travail avec les opérateurs postaux et partenaires (100%).

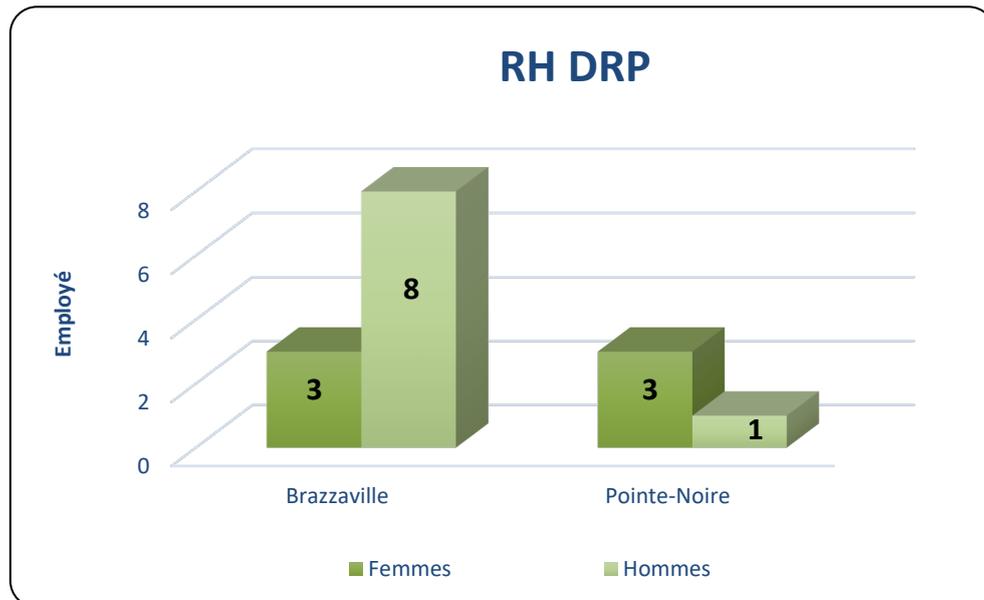
III. STRUCTURATION DE LA DRP

3.1. Organigramme



3.2. Ressources humaines

La direction de la régulation postale dispose d'un effectif de **15** agents dont **7** Hommes et **8** femmes, réparti entre Brazzaville et Pointe-Noire.



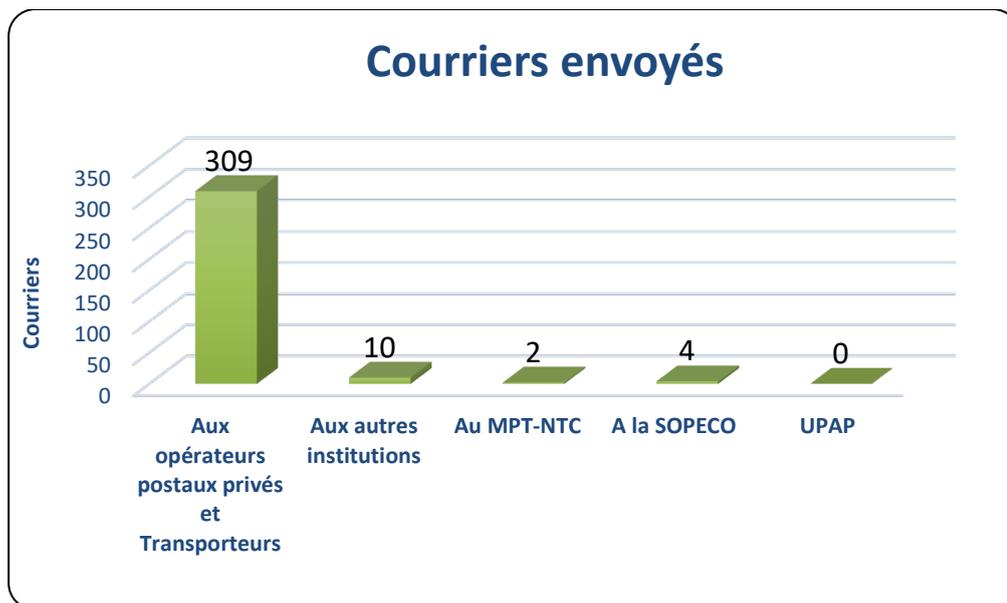
3.3. Gestion du courrier

Dans le cadre de sa mission, la DRP communique avec les opérateurs par le biais du courrier administratif via la direction générale. Il arrive, à des moments, que les courriers électroniques soient utilisés pour des échanges d'informations avec les opérateurs.

Le secrétariat de la direction générale sert d'interface entre la DRP et les opérateurs.

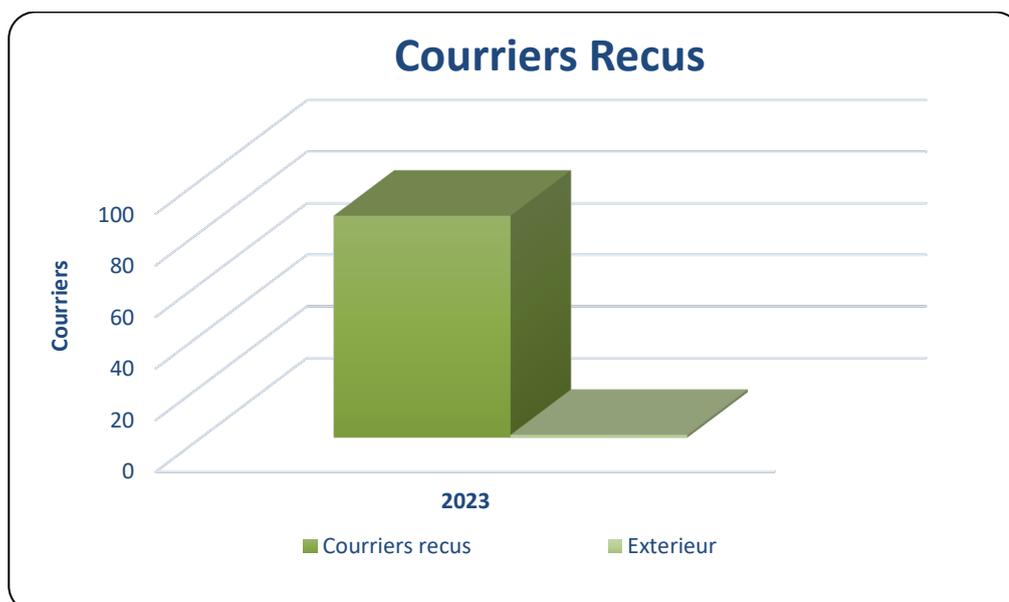
3.3.1. Courriers envoyés

- 3.3.1.1. Aux opérateurs postaux privés et Transporteurs : 309
- 3.3.1.2. Aux autres institutions : 10
- 3.3.1.3. Au MPT-NTC : 2
- 3.3.1.4. A la SOPECO : 4
- 3.3.1.5. UPAP : 0



3.3.2. Courriers reçus

Les correspondances récoltées en 2023 ont été de 86 courriers reçus du volume total des opérateurs postaux privés et un (01) venant de l'extérieur comme l'indique le tableau ci-dessous.



3.4. Activités réalisées

Les activités majeures dans le cadre de la réalisation des projets DRP se présentent ainsi qu'il suit :

RANG	DATE	ACTIVITEES MENEES EN 2023	OBSERVATION
1	08 fev 2023	Réunion avec le groupe de travail de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, en ligne et/ou présentiel aux USA	Mise en place d'un groupe d'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi
2	15 fev au 25 fev 2023	Réunion avec le groupe de travail sur l'utilisation des solutions déployées à l'ARPCE par Esri Rwanda	Mise en place d'une plate-forme de suivi des colis et courriers postaux
3	24 au 28 Avril 2023	Campagne de régulation et recensement des opérateurs des services postaux(illégaux) dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire	Opérations visant à dénicher et quantifier les actifs du marché postal
4	15 au 18 mai 2023	Conseil d'Administration de l'UPU avec la participation du Congo parmi les 60 pays membre que compte l'organisation	BERNE
5	23 au 25 mai 2023	Conférence des régulateurs postaux africains (UPAP) et	Cette conférence avait pour but de promouvoir le renforcement des capacités des personnes en charge de la Régulation Postale.
		Atelier de l'UPU sur le renforcement des capacités pour la région Afrique	Lancement officiel des travaux du cadre d'échange et de travail des régulateurs africains,

6	20 au 28 Juin 2023	Mission de contrôle et de vérification des obligations du respect des obligations du cahier de charges des opérateurs postaux privés à Brazzaville et Pointe Noire.	Ce contrôle a été effectué auprès des 6 opérateurs ont obtenu leur autorisation à œuvrer dans le secteur postal privé.
7	13 juillet 2023	Cérémonie de restitution du projet de codification postale de qualité au Congo	Transmission du projet de décret de la codification postale au ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste IBOMBO.
8	14 juillet 2023	Réunion préparatoire à la mise en place d'une TASK FORCE pour l'assainissement du secteur postal avec les parties prenantes qui sont la Police et la DAJI	Mise en place du planning TASK FORCE avec les parties prenantes (Police, DAJI)
9	31 juillet au 11 août 2023	Exécution de la mission conjointe avec la Police administration dénommée TASK FORCE n°1 à Brazzaville et Pointe Noire. Mission visant à assainir le secteur postal en République du Congo.	Cette mission avait pour but d'inciter les opérateurs et prestataires de services postaux privés exercent dans l'informel en toute impunité à se mettre en règle. Elle a été sanctionnée par des Procès-verbaux puis des mises en demeure remis aux opérateurs illégaux
10	10 au 11 Aout 2023	Convocation des opérateurs illégaux verbalisés dans les locaux de l'ARPCE après la mission de contrôle TASK FORCE n°1	Présentation et distribution des textes mis en vigueur, Rappel aux transporteurs postaux, la procédure de mutation de la forme juridique d'Entreprise
11	27 août au 4 septembre 2023	Conseil d'Administration et Inauguration du nouveau siège l'UPAP en Tanzanie	
12	25 septembre 2023	Rencontre avec le collectif des opérateurs à Brazzaville	
13	9 au 13 Octobre 2023	Mission de contrôle TASK FORCE n°2 faisant suite aux lettres de mise en demeure adressées aux opérateurs et prestataires illégaux des services postaux recensés lors de la TASKFORCE n°1.	Cette mission a eu lieu en même temps à Brazzaville et Pointe Noire. Il s'agissait de constater l'appropriation ou non des recommandations consignées dans les mises en demeure et ce fut un rappel à l'ordre pour les récalcitrants

14	24 octobre 2023	Réunion en ligne pour le cadrage de l'étude sur le développement du SPU au Congo. L'ARPCE a commandé une étude visant à doter le Congo d'un cadre légal adapté à la modernisation du secteur postal au Congo.	Réunion dirigée par le consultant M. Claude DEFOUNDoux, ancien Chef de programme Afrique auprès de l'UPU.
15	27 octobre 2023	Réunion de travail avec la direction générale de SOPECO portant sur la transmission des données statistiques, présentation d'un modèle de fiche à renseigner.	Modèle de fiche de collecte transmis à la SOPECO pour validation
16	02 novembre 2023	Transmission du questionnaire élaboré par le consultant, auprès des opérateurs postaux et des consommateurs, afin de recueillir des informations sur le secteur postal congolais	Questionnaire transmis à la SOPECO et 4 autres opérateurs
17	21 au 23 novembre 2023	Participation au Forum de l'UPU sur le financement du secteur postal en Afrique qui s'est tenu à Cotonou au BENIN.	L'objectif de ce forum a été de favoriser la compréhension des enjeux liés au financement du secteur postal en Afrique, d'explorer les différentes sources de financement disponibles et de promouvoir la collaboration entre les acteurs pour soutenir le développement postal en Afrique
18	29 novembre 2023	Etat des lieux des services postaux au Congo. Présentation aux opérateurs postaux privés de l'évolution du secteur postal en République du Congo sur les 6 dernières années. Cette présentation était en présentiel pour les opérateurs et en ligne pour les agents de l'ARPCE	Cette présentation a été un véritable cadre d'échange avec les opérateurs postaux sur l'évolution du marché postal et aussi d'annoncer les différents projets en cours d'implémentation

IV. MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Projet DRP1 (22ADR) : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ADRESSAGE NUMERIQUE AU CONGO

OBJECTIF GENERAL

L'objectif de ce projet est de doter le Congo d'un système d'adressage numérique de qualité et d'une base de données fiable, permettant la géolocalisation facile des personnes et des entreprises. Cet objectif sera reparti en plusieurs phases.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ Collecte des données :
- ✓ Conception de la base de données :
- ✓ Structuration de l'architecture du système d'adressage
- ✓ Acquisition du matériel constitutif du système
- ✓ Mise en œuvre du projet

RESULTATS ATTENDUS

Les administrations disposeront d'une base de données fiables et sécurisées des adresses pouvant permettre :

- D'améliorer le repérage et l'orientation ;
- Faciliter les interventions d'urgence ;
- Localiser les services urbains.

Pour la population, il permet une lecture plus évidente de la ville ;

Pour les collectivités locales, un outil de programmation et de gestion des services techniques, ainsi qu'un outil d'amélioration de la fiscalité locale : à partir des informations issues de l'adressage, il est possible de localiser et de recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et de mieux définir l'assiette fiscale.

Pour le secteur public notamment les services publics : une meilleure gestion des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication.

V. BUDGET

Afin de mener à bien les projets du département, un budget est alloué à chaque projet :

➤ **PROJET DRP 2 (22ADR) : 84 555 065 FCFA**

	DOTATION (F.CFA)	DEPENSES (F.CFA)	RESTE (%)	DEPENSES (%)
ADRESSAGE	84 555 065	11 621 000	86.26%	14%

VI. ANALYSES STATISTIQUES DE L'ACTIVITE POSTALE

6.1. Trafic & Chiffre d'affaires

Le trafic et le chiffre d'affaires pris en compte dans ce document sont ceux réalisés par les opérateurs postaux privés dans le segment du colis et courrier express.

Les données du trafic et du chiffre d'affaires liées au segment du courrier ordinaire, tributaire de la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO), opérateur public en charge du service postal universel, n'ont pas été disponibles.

Récapitulatif envois postaux et chiffre d'affaires annuel

Objets déposés	Nombre déposé	Montant généré (F.CFA)
Courrier	62 029	193 980 634
Colis	14 274	1 595 299 263
Total	76 303	1 789 279 897

Le chiffre d'affaires global généré par l'activité du colis et courrier express, durant l'année 2023, s'élève à **1 789 279 897 F.CFA** pour un trafic de **76 303 envois postaux**.

6.2. Redevance annuelle

N°	OPERATEURS	CA	% Red	Red en FCFA
1	<i>DHL INTERNATIONAL</i>	1 551 775 561	3,00%	46 553 267
2	<i>BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS</i>	97 688 140	3,00%	2 930 644
3	<i>IBS SERVICES</i>	33 824 000	1,50%	507 360
4	<i>STELIMAC</i>	34 374 000	1,50%	515 610
5	<i>IGS EXPRESS (ARAMEX)</i>	13 388 396	3,00%	401 652
6	<i>OCEAN DU NORD</i>	38 739 000	1,50%	581 085
7	<i>ACC EXPRESS</i>	12 926 500	1,50%	193 898
8	<i>M-A-SERVICES EXPRESS</i>	1 636 000	1,50%	24 540
9	<i>DELTA EXPRESS</i>	2 975 000	1,50%	44 625
10	<i>EHS LOGISTICA (FEDEX)</i>	1 003 300	3,00%	30 099
11	<i>TRANS BONY VOYAGES</i>	950 000	1,50%	14 250
	TOTAL	1 789 279 897		51 797 029

La redevance totale de l'année 2023 s'élève à **51 797 029 F. CFA**.

VII. Réseaux du service Postal

7.1. Couverture du secteur Postal

La situation actualisée des réseaux des services Postaux se présente comme suit :

OPERATEURS	NOMBRE D'AGENCES	NOMBRE DE LOCALITES	LOCALITES
<i>DHL INTERNATIONAL</i>	3	2	<i>POINTE-NOIRE, BRAZZAVILLE</i>
<i>BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS</i>	2	2	<i>POINTE-NOIRE, BRAZZAVILLE</i>
<i>IGS EXPRESS</i>	2	2	<i>POINTE-NOIRE, BRAZZAVILLE</i>
<i>IBS SERVICES</i>	11	11	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE, NKAYI,OYO, OUESSO, OWANDO, POKOLA, BETOU,IMFONDO, EWO</i>
<i>STELIMAC</i>	19	9	<i>PNR,BZV,DOLISIE,GAMBOMA,OUESSO,NKAYI, MADIGOU, BOUASSA,OYO</i>
<i>OCEAN DU NORD</i>	22	7	<i>PNR,BZV,DOLISIE,OUESSO,NKAYI,OYO,OWANDO</i>
<i>ACC EXPRESS</i>	3	2	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE</i>
<i>M-A-SERVICES EXPRESS</i>	2	2	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE</i>
<i>EHS LOGISTICS (FEDEX)</i>	2	2	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE</i>
<i>DELTA EXPRESS</i>	6	6	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE, NKAYI,OYO,OUESSO</i>
<i>TRANS BONY VOYAGES</i>	25	10	<i>BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE,MADINGOU, DOLISIE,MAKOUA,OUESSO, OWANDO,BOUNDJI,OYO, EWO</i>
TOTAL	97	55	14

Le réseau postal du courrier et colis express congolais est constitué de 55 agences disséminées dans 14 localités.

7.2. Services Postaux offerts

Le tableau ci-dessous présente les offres de services des opérateurs autorisés à exercer dans les activités postales. Il s'agit des activités et/ou opérations de collecte, traitement, acheminement et/ou de distribution (**C.T.A.D**) du courrier ordinaire ou accéléré réalisées.

N°	OPERATEURS	SERVICES FOURNIS
1	<i>DHL INTERNATIONAL</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national et international</i>
2	<i>BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national et international</i>
3	<i>IBS SERVICES</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
4	<i>STELIMAC</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
5	<i>IGS EXPRESS (ARAMEX)</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national et international</i>
6	<i>OCEAN DU NORD</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
7	<i>ACC EXPRESS</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
8	<i>M-A-SERVICES EXPRESS</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
9	<i>DELTA EXPRESS (GX INTERNATIONAL)</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>
10	<i>EHS LOGISTICS (FEDEX)</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national et international</i>
11	<i>TRANS BONY VOYAGES</i>	<i>C.T.A.D sur le plan national</i>

7.3. Demande d'autorisation reçue

Au cours de l'année 2023, nous avons reçu 6 demandes d'autorisation qui sont en attente de complément d'informations. Il s'agit des opérateurs postaux suivants :

NOM DE LA SOCIETE	FORME JURIDIQUE
<i>1-GALA EXPRESS UPS</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>2-MOMO MARKET</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>3-MILEDI</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>4-REGIONAL GEOGRAPHIQUE</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>5-SF INTERNATIONAL</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>6-NOKI NOKI</i>	<i>SOCIETE</i>

7.4. Autorisations accordées

Les décisions d'autorisations délivrées au cours de l'année 2023.

NOM DE LA SOCIETE	DATE OCTROI D'AUTORISATION	DATE FIN D'AUTORISATION
<i>BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS</i>	<i>23/01/2023</i>	<i>23/01/2033</i>
<i>DELTA EXPRESS</i>	<i>12/09/2023</i>	<i>12/09/2033</i>
<i>DHL INTERNATIONAL</i>	<i>12/09/2023</i>	<i>12/09/2033</i>
<i>EHS LOGISTICS (FEDEX)</i>	<i>06/11/2023</i>	<i>06/11/2033</i>
<i>MA SERVICES EXPRESS</i>	<i>13/09/2023</i>	<i>13/09/2033</i>
<i>OCEAN DU NORD</i>	<i>17/05/2023</i>	<i>17/05/2033</i>
<i>TRANS BONY VOYAGES</i>	<i>06/11/2023</i>	<i>06/11/2033</i>

7.5. Liste des opérateurs autorisés

A ce jour, la liste des opérateurs privés autorisés à exercer dans le secteur postal est la suivante :

NOM DE LA SOCIETE	DATE OCTROI D'AUTORISATION	DATE FIN D'AUTORISATION
<i>BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS</i>	<i>23/01/2023</i>	<i>23/01/2033</i>
<i>DELTA EXPRESS</i>	<i>12/09/2023</i>	<i>12/09/2033</i>
<i>DHL INTERNATIONAL</i>	<i>12/09/2023</i>	<i>12/09/2033</i>
<i>EHS LOGISTICS (FEDEX)</i>	<i>06/11/2023</i>	<i>06/11/2033</i>
<i>IGS EXPRESS (ARAMEX)</i>	<i>13/10/2017</i>	<i>03/10/2027</i>
<i>IBS SERVICES</i>	<i>23/10/2017</i>	<i>23/10/2027</i>
<i>MA SERVICES EXPRESS</i>	<i>13/09/2023</i>	<i>13/09/2033</i>
<i>STELIMAC</i>	<i>15/02/2021</i>	<i>15/02/2031</i>
<i>OCEAN DU NORD</i>	<i>17/05/2023</i>	<i>17/05/2033</i>
<i>TRANS BONY VOYAGES</i>	<i>06/11/2023</i>	<i>06/11/2033</i>

7.6. Liste de demande d'autorisation en cours

NOM DE LA SOCIETE	FORME JURIDIQUE
<i>1-GALA EXPRESS UPS</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>2-MOMO MARKET</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>3-MILEDI</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>4-REGIONAL GEOGRAPHIQUE</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>5-SF INTERNATIONAL</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>6- ACC EXPRESS</i>	<i>SOCIETE</i>
<i>7-NOKI NOKI</i>	<i>SOCIETE</i>

VIII. Coopération et les Activités internationales

8.1. Activités de l'UPU et de l'UPAP

Concernant les activités internationales, la DRP a participé, au cours de l'années 2023 à plusieurs activités, notamment ;

- Le conseil d'administration de l'UPU du 15 au 18 mai 2023 à Berne, en SUISSE
- La conférence des régulateurs postaux africains, organisée par l'UPU, L'UPAP et l'ARTP Sénégal du 23 au 25 septembre à Dakar au Sénégal, avec pour thème :
- Le conseil d'administration de l'UPAP du 27 aout au 4 septembre en TANZANIE
- Le forum sur le financement du secteur postal, organisé par l'UPU, UPAP et la POSTE Benin, du 21 au 23 novembre 2023 à Cotonou, au Benin

IX. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées sont d'ordre organisationnel. Nous avons besoin de plus d'agents pour les contrôles.

Le plusieurs acteurs informels, opérant dans le secteur des postes, sont constitué sous la forme juridique d'établissement. Ceci pose un véritable problème quant à leur procédure de régularisation.

X. PERSPECTIVES POUR 2024

Pour l'année 2024, la DRP entend :

- a. Poursuivre la mise en œuvre de son projet d'adressage numérique ;
- b. Réaliser le projet qui sera retenu par la direction générale parmi les deux projets proposés ;
- c. Mettre en œuvre le plan d'action retenu.

XI. PREVISION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024

La variation positive du chiffre d'affaires en 2024, est de l'ordre **5,54%**.

	ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévision croissance	Croissance	3	3%	3%	3%	3%	9,57%	5,54%
	CA	1 397 846 549	1 439 781 945	1 482 975 404	1 527 464 666	1 573 288 606	2 192 139 355	1 888 445 951,68
Actuelle	CA	1 397 846 549	1 592 020 412	1 600 806 224	1 707 568 251	2 000 684 854	1 789 279 897	
	Variation		194 173 863	8 785 812	106 762 027	293 116 603	-211 404 957	
	Ecart		152 238 467	117 830 820	180 103 585	427 396 248	-402 859 458	
	%		13,89%	0,55%	6,67%	17,17%	-10,57%	

XII. GLOSSAIRE

- 11.1. **Autorité de régulation** : Agence de régulation des postes et des communications électroniques.
- 11.2. **Autorisation** : acte administratif, délivré par l'Autorité de régulation, autorisant un opérateur postal à fournir des prestations postales tel que définies à l'article 3 du présent décret.
- 11.3. **Concession** : acte administratif accordé, par le gouvernement de la république, à un opérateur public ou privé pour exploiter le service postal universel et qui lui attribue des droits et fixe des obligations spécifiques.
- 11.4. **Services réservés** : services offerts par l'opérateur en charge du service postal universel et constitués de la collecte, de l'acheminement et de la distribution des lettres tant du régime intérieur qu'international, dont le poids est inférieur ou égal à 100 grammes, pour le courrier ordinaire, et à 50 grammes, pour le courrier accéléré.
- 11.5. **Services concurrentiels** : services constitués :
- *de la collecte, de l'acheminement et de la distribution :*
 - *des prestations et opérations relatives aux transferts de fonds, comptes chèques et comptes d'épargne.*



**AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

**Etablissement public administratif doté de la personnalité juridique et de
l'autonomie financière placé sous la tutelle du MPTNTC**

**Immeuble ARPCE, 91 Bis Avenue de l'Amitié | BP. 2490 Brazzaville - Congo
Téléphone : +242 05 510 7272 | Courriel : contact@arpce.cg**